



International Fair Trial Day

Le pays cible de 2024 : Philippines

Fixez la date et lancez l'appel à candidatures pour le prix Ebru Timtik 14 juin 2024, [LIEU : à confirmer]

En 2021, un groupe d'avocats et d'organisations d'avocats s'est réuni pour instaurer une [Journée internationale du procès équitable \(JIFE\)](#) qui sera célébrée chaque année le 14 juin. Cette initiative est soutenue par plus de 100 associations juridiques à travers le monde, toutes attachées à l'importance vitale du droit à un procès équitable et aux graves défis posés aux droits à un procès équitable dans le monde entier. Elles ont mis en place un groupe de pilotage pour l'organisation de la Journée internationale du procès équitable.

Le groupe de pilotage a convenu que, chaque année, un pays - où les droits à un procès équitable sont systématiquement violés - serait choisi comme pays cible et qu'un événement serait organisé pour marquer la Journée internationale des droits de l'homme, ainsi qu'une série d'activités autour de l'événement pour attirer l'attention sur la situation dans ce pays. Ces activités comprennent l'organisation d'une conférence sur les problèmes systémiques liés aux procès équitables et la rédaction d'une déclaration publique contenant des recommandations concrètes sur la manière de les résoudre.

La décision de créer une IFTD s'est également accompagnée de la création du prix Ebru Timtik. Ebru Timtik est une avocate turque qui a perdu la vie le 27 août 2020 à la suite d'une grève de la faim de 238 jours qu'elle avait entreprise pour protester contre les violations systémiques des droits à un procès équitable auxquelles sont confrontés les citoyens turcs. Chaque année, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, le prix Ebru Timtik est décerné par un jury indépendant à une ou plusieurs personnes et/ou à une organisation qui ont contribué de manière significative à la défense et à la promotion du droit à un procès équitable dans le pays concerné.

Le premier pays ciblé par la FITD a été la [Turquie](#), en 2021. Une [conférence virtuelle](#) a été organisée le 14 juin 2021 pour marquer l'occasion. Le premier prix Ebru Timtik a été décerné à titre posthume à Ebru Timtik elle-même. La [deuxième conférence](#), qui s'est concentrée sur les questions systémiques de procès équitable en [Égypte](#), s'est tenue à Palerme, en Italie, les 17 et 18 juin 2022. [Mohamed El-Baqer et Haitham Mohammadein](#), deux avocats égyptiens spécialisés dans les droits de l'homme qui étaient en détention à l'époque, ont reçu le prix Ebru Timtik. En 2023, le pays cible est le Mexique. Des organisations professionnelles juridiques, des barreaux et des organisations de la société civile du [Mexique](#) et du monde entier se sont réunis pour la [conférence de](#) l'IFTD 2023 qui s'est tenue à Mexico le 14 juin 2023.

Les lauréats du prix Ebru Timitik 2023 étaient deux avocates féministes, [Alicia de los Ríos Merino et Ana Yeli Pérez Garrido](#), qui ont été récompensées pour leur travail inlassable dans la lutte pour la justice sur la question systémique des disparitions forcées et de la violence à l'égard des femmes au Mexique.

2024 Journée internationale du procès équitable Focus Pays : Philippines

Le groupe de pilotage s'est élargi depuis 2021 pour inclure un certain nombre d'autres organisations de premier plan qui participent aux travaux, toutes énumérées ci-dessous. Plusieurs nominations ont été reçues pour le pays cible de la FITD de cette année. **Après un examen approfondi des propositions, les Philippines ont été choisies comme pays d'intervention pour 2024.** Cette décision est fondée sur les éléments suivants :

a) Indépendance des juges et des avocats

La garantie d'un pouvoir judiciaire et d'une profession juridique indépendants est un principe fondamental de l'État de droit, et l'indépendance des juges et des avocats [représente l'épine dorsale d'un] [est indispensable pour le fonctionnement d'un] système judiciaire qui garantit des procès équitables. Cette indépendance est gravement menacée aux Philippines depuis longtemps. Au cours des 15 années écoulées entre septembre 2007 et décembre 2022, l'Union nationale des avocats du peuple a enregistré un total de 271 incidents de ce qui semble être des attaques liées au travail contre des avocats et des juges philippins.¹ Parmi ces incidents, on dénombre 86 meurtres illégaux et au moins 185 autres formes d'attaques telles que des tentatives de meurtre, des menaces, de l'intimidation, de la surveillance, de l'étiquetage ou de la diffamation. Ces attaques ont visé 20 juges (dont deux juges à la retraite ou anciens juges) et 165 avocats (dont des avocats de la fonction publique et des avocats du secteur privé). Le pic des attaques a été enregistré pendant le mandat de l'ancien président Rodrigo Duterte, de 2016 à 2022. Sous le mandat de l'actuel président Ferdinand Marcos Jr, 41 attaques et menaces ont été recensées entre le 1er juillet 2022 et le 31 décembre 2023, dont trois meurtres d'avocats.² La pression sur la communauté juridique reste donc forte, étant donné que diverses autres formes de harcèlement et de persécution des professionnels du droit persistent, y compris le "marquage rouge"³ des professionnels du droit. Une culture d'impunité prédomine en ce qui concerne ces actions illégales. Elles vont de pair avec la restriction continue de l'espace civique et, des défenseurs des droits de l'homme et des activistes politiques. L'étiquetage rouge est souvent suivi par le dépôt d'accusations forgées de toutes pièces et, dans certains cas, par des poursuites pour terrorisme.⁴

Dans leur communication conjointe au gouvernement philippin datée du 15 juin 2023, Margaret Satterthwaite, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, et Fionnuala Ní Aoiláin, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, ont évoqué la

¹Union nationale des avocats du peuple, *Under Siege : Attacks and Threats on Filipino Lawyers and Judges (Attaques et menaces contre les avocats et les juges philippins)*.

² Ibid.

³<https://www.hrw.org/news/2023/01/26/philippines-officials-red-tagging-indigenous-leaders-activists>

⁴ Dans ce contexte, on entend par "marquage rouge" la pratique des forces de sécurité, des fonctionnaires ou des "shills" (personnes qui tentent de donner de la crédibilité à une personne ou à une organisation sans révéler qu'elles ont une relation étroite avec cette personne ou cette organisation) consistant à soumettre les personnes ou les organisations qui critiquent ou ne soutiennent pas pleinement les actions du gouvernement à un harcèlement malveillant et à l'inscription sur une liste noire. Elle a un effet dissuasif sur le discours général et peut encourager les assassinats et les représailles.

situation vulnérable des avocats et des juges philippins spécialisés dans les droits de l'homme, particulièrement victimes d'un assassinat, d'une tentative d'assassinat, d'une surveillance arbitraire et d'un étiquetage rouge en tant que "terroristes communistes" ou "terroristes".⁵ Ils ont mis en garde le gouvernement philippin :

"Les abus signalés sont alarmants en soi, mais ils sont encore plus troublants lorsqu'il s'agit d'attaques ciblées contre des travailleurs juridiques qui semblent avoir pour but de laisser les communautés sans assistance juridique. Ces actes entravent la capacité des avocats et des auxiliaires juridiques à exercer leurs fonctions professionnelles sans intimidation, entrave, harcèlement ou ingérence inappropriée. S'ils sont confirmés, les cas signalés de marquage au fer rouge violeraient également la règle selon laquelle les avocats ne doivent pas être identifiés à leurs clients ou à la cause de leurs clients".

b) Exécutions extrajudiciaires liées à la drogue et responsabilité

Bien que le président Marcos ait affirmé que la "guerre contre la drogue" lancée par son prédécesseur, Rodrigo Duterte, aurait un "nouveau visage" axé sur la réhabilitation des toxicomanes, les exécutions extrajudiciaires liées à la drogue se sont poursuivies. M. Marcos n'a pas abrogé les décrets qui confèrent à la police des pouvoirs très étendus pour mener des raids et des opérations antidrogue selon des procédures qui facilitent effectivement les exécutions extrajudiciaires, et qui constituent la base juridique utilisée par la police pour tenter de justifier les exécutions illégales. Du 30 juin 2022, date de l'entrée en fonction de Marcos, au 15 octobre 2023, le projet Dahas du Centre d'études du tiers monde de l'Université des Philippines Diliman a recensé 438 décès liés à la drogue en 471 jours, soit une moyenne de près d'un décès par jour.

Il n'y a que peu ou pas d'obligation de rendre des comptes pour ces meurtres. Sur les 6 252 décès dus aux opérations de police, selon les chiffres officiels (bien que les groupes de défense des droits de l'homme les estiment à 30 000 en incluant les meurtres illégaux par des tireurs non identifiés), seuls deux cas ont abouti à la condamnation d'officiers de police.⁶ La majorité de ces affaires n'ont pas fait l'objet d'une enquête et n'ont pas été résolues.

En juillet 2023, la Cour pénale internationale (CPI) a repris son enquête sur d'éventuels crimes contre l'humanité commis dans le cadre de la "guerre contre la drogue", le gouvernement philippin n'ayant pas réussi à prouver qu'il enquêtait véritablement et correctement sur ces faits.⁷ Le président Marcos a maintenu que les Philippines ne coopéreraient pas à l'enquête,⁸ alors que les progrès de l'examen interne ne sont pas clairs. La Commission des droits de l'homme (CDH), constitutionnellement indépendante, reste exclue de l'enquête⁹ en dépit d'un constat définitif d'impunité dans les affaires sur lesquelles elle a enquêté, déclarant dans un rapport d'avril 2022 :

"Dans l'ensemble, la CDH estime que le gouvernement a manqué à son obligation de respecter et de protéger les droits de l'homme de tous les citoyens, en

⁵ <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=28162>

⁶ <https://www.hrw.org/news/2023/09/06/letter-prime-minister-albanese-regarding-human-rights-concerns-philippines>

⁷ <https://www.icc-cpi.int/philippines>

⁸ <https://www.reuters.com/world/asia-pacific/philippines-will-not-cooperate-with-icc-drugs-war-probe-marcos-2023-07-21/>

⁹ <https://www.rappler.com/philippines/chr-hopeful-involvement-government-drug-war-killings-review-panel-2024/>,

<https://www.rappler.com/newsbreak/in-depth/commission-human-rights-still-excluded-bongbong-marcos-jr-administration-drug-war-review-panel/>

particulier des victimes d'assassinats liés à la drogue. Il a encouragé une culture de l'impunité qui empêche les auteurs de répondre de leurs actes".¹⁰

Lors de l'examen périodique universel (EPU) du bilan des Philippines en matière de droits humains en 2023, plusieurs États et le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme ont exhorté le gouvernement philippin à rejoindre la CPI en tant qu'État partie au Statut de Rome et à mener des enquêtes rapides, impartiales, approfondies et transparentes sur tous les meurtres et autres violations des droits humains commis dans le cadre de la guerre contre la drogue.¹¹

c) Ciblage des militants, des défenseurs des droits et des organisations de la société civile par des mesures antiterroristes

La loi antiterroriste qui est entrée en vigueur en juillet 2020 confère à l'État des pouvoirs importants, notamment la désignation de terroristes ou d'organisations terroristes, la surveillance et l'interception des communications, les enquêtes sur les dépôts bancaires et le gel des avoirs. Les défenseurs des droits de l'homme ont vivement critiqué la définition large du terrorisme donnée par la loi et ont mis en garde contre le risque d'utilisation abusive de celle-ci. En 2021, la Cour suprême a déclaré que la plupart des dispositions contestées n'étaient pas inconstitutionnelles dans le cadre d'une contestation faciale, n'annulant qu'une disposition de la définition qui pourrait entraîner la criminalisation d'actions légitimes telles que les manifestations et les grèves, ainsi que le mode d'adoption des désignations des juridictions étrangères et supranationales.¹²

Le gouvernement philippin a exploité la définition ambiguë et générale du terrorisme, en tirant parti de l'autorité étendue que lui confère la loi antiterroriste pour occulter les conflits armés, la dissidence, la défense des droits et la protestation en les qualifiant d'actes de terrorisme. En conséquence, les mesures antiterroristes ont exacerbé les violations des droits et libertés fondamentaux, une tendance qui a été lancée par l'entité de contre-insurrection, la National Task Force to End Local Communist Armed Conflict (NTF-ELCAC).

Des accusations forgées de toutes pièces de "terrorisme", de "soutien matériel aux terroristes" et de "facilitation de la commission d'actes terroristes" ont déjà faussement impliqué des organisateurs communautaires locaux et des défenseurs des droits, y compris des volontaires parajuridiques et des membres du clergé menant des missions humanitaires dans des communautés pauvres et militarisées. Quatre militants des droits des peuples indigènes, un médecin local et plusieurs consultants en matière de paix ont également été désignés comme "terroristes" et leurs comptes bancaires, ainsi que ceux des membres de leur famille et de leurs organisations, ont été gelés. Deux procès pour financement du terrorisme sont en cours contre un journaliste communautaire, un travailleur laïc et des membres du personnel de groupes religieux, dont certains avaient été arrêtés à la suite de descentes illégales dans leurs bureaux et

¹⁰ <https://chr.gov.ph/wp-content/uploads/2022/05/Executive-Summary-CHR-National-Report-April-2022-Final.pdf>

¹¹ Rapport sur les Philippines du groupe de travail de l'examen périodique universel, A/HRC/52/13, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G23/081/56/PDF/G2308156.pdf>.

¹² <https://freedomhouse.org/country/philippines/freedom-world/2023>

de la mise en place de preuves. ¹³

S'appuyant sur ses pouvoirs étendus pour enquêter ex parte sur les dépôts bancaires et geler les avoirs sans délai en vertu de la loi antiterroriste (ATA) et de la loi de 2011 sur la prévention et la suppression du financement du terrorisme (TFPSA), le Conseil de lutte contre le blanchiment d'argent (AMLC) et le Conseil de lutte contre le terrorisme (ATC) ont mis en œuvre des sanctions financières ciblées contre des groupes religieux et des organisations à but non lucratif (NPO), y compris des procédures de confiscation civile, mettant en péril leur existence même et privant leurs bénéficiaires prévus d'une aide cruciale.

Dans le même temps, le gouvernement philippin a imposé aux OBNL des réglementations lourdes fondées sur les concepts flous de "propriété effective" et de "comptes liés" afin de se conformer aux recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), en particulier sur la soi-disant protection des OBNL contre l'utilisation abusive par des organisations terroristes (recommandation n° 8). Cela a eu pour conséquence de les exclure des services financiers offerts par les banques et de les priver de leur droit de rechercher, d'obtenir et d'utiliser des ressources.

En vertu de l'ATA et de la TFPSA, les parties ne bénéficient pas du droit d'être notifiées et entendues avant d'être désignées comme "terroristes" ou "organisations terroristes" ou de voir leurs avoirs gelés. Les ordonnances de gel et les poursuites pénales sont également émises et engagées sur la base de preuves secrètes, principalement des faux témoignages d'anciens rebelles présumés. Bien que la Cour suprême des Philippines ait récemment introduit des règles¹⁴ qui offrent des garanties judiciaires et des recours dans le cadre de l'ATA et de la TFPSA, il est affirmé qu'elles ne peuvent pas rectifier de manière adéquate, et encore moins traiter les défauts fondamentaux inhérents à ces lois. ¹⁵

Dans une communication conjointe adressée au gouvernement philippin le 10 octobre 2023,¹⁶ , six rapporteurs spéciaux des Nations unies ont exprimé leurs vives inquiétudes quant au harcèlement judiciaire, à la mise sur liste rouge, aux descentes dans les bureaux et aux sanctions financières ciblées à l'encontre de groupes religieux, d'organisations de défense des droits de l'homme, d'organisations autochtones et humanitaires, de défenseurs des droits, de peuples autochtones, de journalistes et d'avocats, au nom de la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme. Ils ont souligné que "toute limitation des droits au nom de la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme doit répondre aux critères objectifs de proportionnalité, de nécessité, de légalité et de non-discrimination prévus par le droit international"¹⁷ et que "toute procédure d'inscription sur les listes et de gel des avoirs liée au terrorisme doit respecter les droits de la défense et les droits procéduraux, y compris le droit à un procès équitable, la présomption d'innocence, le droit d'appel et le droit à une protection efficace par les tribunaux". ¹⁸

¹³ <https://www.amnesty.org/en/location/asia-and-the-pacific/south-east-asia-and-the-pacific/philippines/report-philippines/>

¹⁴ <https://sc.judiciary.gov.ph/sc-issues-rules-on-anti-terrorism-cases/>

¹⁵ Communiqué de presse du NUPL, 5 janvier 2024, *Les avocats des droits de l'homme notent les mesures visant à fournir des garanties judiciaires et des recours dans le cadre de la loi sur la terreur contestée, mais soulèvent de sérieuses inquiétudes concernant certaines dispositions.*

¹⁶ <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=28339>

¹⁷ Ibid, p.11.

¹⁸ Ibid, p.12.

d) Torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants

Le taux d'encombrement des établissements pénitentiaires relevant du Bureau of Corrections (BuCor) s'élève à 421 %, ¹⁹ , tandis que les établissements de détention provisoire relevant du Bureau of Jail Management and Penology (BJMP) fonctionnent à 367 % de leur capacité officielle. ²⁰

Ces conditions de surpopulation conduisent à un mépris et à une violation systématiques des normes du droit international telles que le Pacte international relatif aux droits civils, politiques et culturels (), la Convention contre la torture, l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Règles Mandela) et les Règles des Nations unies pour le traitement des femmes détenues et les mesures non privatives de liberté pour les femmes délinquantes (Règles de Bangkok). ²¹ Des cas de pratiques interdites telles que la torture (y compris la torture psychologique) et d'autres mauvais traitements interdits, y compris les châtiments corporels , et les fouilles à nu dégradantes des visiteurs, ²² persistent. Les dispositions adéquates en matière de couchage, d'installations sanitaires et d'hygiène, de services de soins de santé, d'alimentation nutritionnelle, d'eau potable et d'accès à la lecture sont souvent négligées. L'allocation journalière de repas, qui varie de 39 à 70 pesos philippins, est jugée insuffisante. ²³

Les conditions humaines dans les prisons contribuent à un taux de mortalité élevé : environ 5 200 prisonniers meurent chaque année dans les prisons de New Bilibid (²⁴) et 300 à 800 décès sont enregistrés chaque année dans les prisons de BJMP. ²⁵ Le gouvernement alloue une allocation médicale quotidienne symbolique de 15 PhP par détenu, ce qui aggrave encore l'insuffisance du soutien apporté au bien-être des détenus. ²⁶ Le sort des prisonniers vulnérables, tels que les mères allaitantes et leurs enfants, les personnes âgées et celles atteintes de maladies mortelles, s'est particulièrement aggravé lors de la pandémie de COVID-19.

Malgré l'existence de la loi anti-torture aux Philippines, Karapatan a enregistré 488 cas de torture depuis juillet 2010. Parmi ces cas, 244 se sont produits sous l'administration de Benigno S. Aquino III, 233 sous l'administration de Rodrigo Duterte et 11 sous l'administration de Ferdinand Marcos Jr. ²⁷

Ces cas révèlent systématiquement un ensemble de violations délibérées interdites par le droit et les normes internationaux et nationaux sur la détention, la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés par des agents de l'État. Les victimes ont notamment fait l'objet d'un marquage rouge, qui a historiquement conduit à des violations plus graves telles que des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des arrestations ou détentions

¹⁹ <https://www.rappler.com/nation/statistics-philippines-prison-congestion-june-30-2023/>

²⁰ <https://www.philstar.com/headlines/2023/06/22/2275793/philippine-jails-overcrowded-367-coa>

²¹ Karapatan Alliance Philippines Submission to the UN Subcommittee on Prevention of Torture and other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (SPT), November 2023.

²² <https://newsinfo.inquirer.net/717022/female-jail-visitors-forced-to-remove-undies>

²³ <https://www.rappler.com/nation/bureau-corrections-food-medicines-budget-prisoners-2024/>

²⁴ <https://edition.cnn.com/2019/10/04/asia/philippines-inmate-deaths-intl-hnk-scli/index.html>

²⁵ <https://news.abs-cbn.com/news/11/13/19/bilibid-hospital-chief-1-inmate-dies-every-day-jail-mortality-rate-in-critical-condition>

²⁶ <https://www.rappler.com/nation/bureau-corrections-food-medicines-budget-prisoners-2024/>

²⁷ *Supra* note 21.

arbitraires ou illégales, ainsi que des actes de torture et des mauvais traitements.²⁸

Dans ces cas, les agents de l'État ont souvent recours à des centres de détention secrets ou à des refuges, bien que les lois philippines interdisent de telles pratiques. Les victimes subissent souvent des tortures physiques et psychologiques ou d'autres mauvais traitements interdits ; elles sont contraintes de signer des documents contenant de fausses déclarations ; elles n'ont pas accès à l'avocat de leur choix ; les membres de leur famille ou les groupes de défense des droits de l'homme n'ont pas accès ou ont un droit de visite limité ; et elles sont étiquetées en rouge dans les centres de détention.²⁹ Des avocats spécialisés dans la défense des droits de l'homme ont vu leurs clients privés de leur droit d'être assistés d'un avocat à tout moment, afin de les contraindre à de fausses remises ou à des plaidoyers de culpabilité.

Lors de sa deuxième visite aux Philippines, le Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (SPT) a visité plus de 40 lieux de privation de liberté dans le pays, a mené des entretiens confidentiels avec des membres du personnel et des personnes privées de liberté, et a examiné le traitement des personnes à différents stades du système de justice pénale. Suite à cette visite, le SPT a appelé les Philippines à accélérer l'adoption des projets de loi visant à désigner le Mécanisme national de prévention.³⁰

e) Détention arbitraire

La population carcérale philippine s'élève à 130 000 personnes dans les établissements de détention (avant condamnation) et à 50 000 personnes dans les établissements pénitentiaires. Les arrestations liées à la drogue sont le principal facteur d'engorgement des prisons et des établissements pénitentiaires aux Philippines. Plus de 70 % des détenus du BJMP et des condamnés du BuCor sont arrêtés pour des délits liés à la drogue.³¹ Les arrestations se sont poursuivies sous l'administration actuelle ; le chef de la police a déclaré avoir procédé à 16 463 arrestations dans le cadre d'opérations liées à la drogue au cours des 100 premiers jours de son mandat.³²

Le manque de clarté quant au nombre de ces affaires liées au trafic de drogue par opposition à la consommation personnelle de drogue et quant au nombre de personnes condamnées, libérées ou maintenues en détention provisoire, combiné aux irrégularités dans les procédures, en particulier dans les cas d'opérations d'infiltration, fait craindre que de nombreuses affaires ne constituent des détentions arbitraires.

La militarisation continue des lois pénales contre les défenseurs des droits et les militants politiques a également porté le nombre de prisonniers politiques à 795, au 30 novembre 2023. Sur ce nombre, 98 sont atteints de maladies mortelles et 78 sont des personnes âgées.³³

Dans sa contribution à l'EPU 2022 des Philippines, le NUPL a décrit l'utilisation, le contournement, la réinterprétation ou la réinvention de la loi par le gouvernement philippin pour justifier ou

²⁸ https://www.upr-info.org/sites/default/files/country-document/2022-10/CHRP_UPR41_PHL_E_Main.pdf, paragraphe. 10

²⁹ Ibid. 16, 17 ; voir également <https://www.omct.org/en/resources/statements/philippines-new-maximum-security-prisons-will-violate-the-rights-of-detainees> et <https://uprdoc.ohchr.org/uprweb/downloadfile.aspx?filename=9876&file=EnglishTranslation>.

³⁰ <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/12/philippines-dire-need-national-torture-prevention-body-say-un-experts>

³¹ <https://www.rappler.com/voices/thought-leaders/opinion-drug-arrest-jail-prison-congestion-search-alternatives/>

³² <https://pnp.gov.ph/cpnps-first-100-days-report/>

³³ https://www.karapatan.org/media_release/investigate-secret-detention-facilities-torture-cases-in-the-philippines/

légitimer l'action ou la répression de l'État, ce qui a entraîné une forte incidence de la détention arbitraire dans le pays. La mise en place de preuves, en particulier d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'engins explosifs, reste un *modus operandi* des autorités chargées de l'application de la loi pour placer en détention des personnes ciblées. Les arrestations liées à la drogue et à la politique découlent d'une politique gouvernementale délibérée visant à identifier et à neutraliser les "ennemis de l'État".

Le recours à l'*habeas corpus* s'est avéré inefficace, car les forces de sécurité sapent le processus en fabriquant des "preuves" pour accélérer le dépôt des actes d'accusation. De leur côté, les tribunaux rejettent régulièrement les requêtes des victimes, les qualifiant de "sans objet et académiques", conformément à la doctrine dominante dans l'affaire *Ilagan v. Enrile* (1985).³⁴ Le cadre juridique des Philippines en matière d'arrestation et de détention légales est peut-être solide, mais cette légalité n'a pas empêché les arrestations et les détentions arbitraires.

La pression exercée par les acteurs internationaux, ainsi que la solidarité et le soutien à la communauté juridique philippine, restent essentiels pour améliorer la situation des droits de l'homme aux Philippines. L'IFTD 2024 offre une possibilité concrète de faire évoluer la situation et promet d'avoir un impact fort grâce à l'analyse stratégique des politiques et des conditions systémiques.

Appel à candidatures pour le prix Ebru Timtik

Le groupe de pilotage de la FITD souhaite également vous inviter à désigner une ou plusieurs personnes ou une organisation pour le prix Ebru Timtik parmi celles qui ont fait preuve d'un engagement et d'un sacrifice exceptionnels dans la défense des valeurs fondamentales liées au droit à un procès équitable aux Philippines. La personne ou l'organisation nommée pour le prix doit être ou avoir été active dans la défense ou la promotion du droit à un procès équitable aux Philippines, soit par un travail récent et remarquable en rapport avec ce droit fondamental, soit par un engagement à long terme dans les questions relatives au procès équitable.

La date limite pour les nominations est le 1er mai 2024. Pour proposer une candidature, veuillez envoyer vos candidatures à nominationsetaward@gmail.com en anglais et inclure : (1) la biographie détaillée du candidat, (2) une lettre signée par l'organisation ou le groupe de personnes qui propose le candidat, expliquant les raisons pour lesquelles ils considèrent que le candidat devrait recevoir le prix, et (3) une recommandation/lettre de soutien d'une organisation externe non liée, si la candidature est soumise par un groupe de personnes.

Pour plus de détails sur les critères et la procédure d'attribution [du prix](#), veuillez consulter les "[Critères de sélection pour l'attribution du prix Ebru Timtik du procès équitable](#)". Après la date limite, un jury composé de personnes indépendantes ayant une expérience du droit à un procès équitable, dont une ou plusieurs personnes du pays concerné, examinera et évaluera les candidatures et désignera le(s) lauréat(s) du prix.

³⁴ https://lawphil.net/judjuris/juri1985/oct1985/gr_70748_1985.html

Signatures :

Avocats Européens Démocrates / European Democratic Lawyers (AED)

Bar Human Rights Committee of England and Wales (BHRC)

Barreau Nantes / Nantes Bar Association

Consiglio Nazionale Forense / National Bar Council of Italy (CNF)

Çağdaş Hukukçular Derneği / Progressive Lawyers' Association (ÇHD)

Defense Sans Frontiere – Avocats Solidaires (DSF-AS)

European Association of Lawyers for Democracy and Human Rights (ELDH)

Federation Barreaux D'Europe / Federation of European Bars (FBE)

International Association of Democratic Lawyers (IADL)

International Bar Association Human Rights Institute (IBahri)

International Commission of Jurists (ICJ)

International Observatory for Lawyers (OIAD)

Lawyers for Lawyers (L4L)

Ordine degli Avvocati di Bologna / Bologna Bar Association

Özgürlük İçin Hukukçular Derneği / Association of Lawyers for Freedom (ÖHD)

Republikanischer Anwaltinnen- und Anwalteverein e.V / Republican Lawyers Association (RAV)

The Law Society of England and Wales (LSEW)

Union Internationale des Avocats Institut pour l'État de Droit / The International Association of Lawyers Institute for the Rule of Law (UIA-IROL)





Republikanischer
Anwältinnen- und
Anwälteverein e.V.

RAV



The Law Society
of England and Wales

UIA
IROL
UIA - INSTITUTE FOR THE RULE OF LAW